

# COMMUNIQUÉ

## DE PRESSE



Orléans, le 16 juin 2023

### **Le Département aide les communes à valoriser leurs projets d'économies d'énergie**

Depuis janvier 2021, le Département met en œuvre un nouveau dispositif au sein de son bouquet de services aux collectivités loirétaines baptisé Cap Loiret, pour les aider à obtenir des primes sur leurs travaux de rénovation énergétique. En session des 15 et 16 juin 2023, le Département a présenté le bilan 2021-2022 et les évolutions à venir du dispositif.

Il s'agit de proposer aux collectivités loirétaines conseils et accompagnement afin qu'elles puissent bénéficier des primes liées aux *Certificats d'Economies d'Energie* (CEE) pour les travaux de rénovation énergétique entrepris sur leur patrimoine (isolation, chauffage, éclairage public...).

L'accompagnement du Département en 2021 et 2022 a permis la valorisation d'une soixantaine d'opérations de rénovation énergétique au bénéfice de plus de 80 collectivités, équivalant à près de 100 000 € de primes CEE (plus de 18 GW/h cumac d'économies d'énergie réalisées).

Cet accompagnement était auparavant effectué en partenariat avec EDF. A partir d'août 2023, le Département, fort de la montée en compétence de ses services, fait évoluer le dispositif pour le gérer intégralement en interne. Les dossiers des collectivités seront regroupés avec ceux issus des travaux de rénovation engagés sur le patrimoine du Département, de manière à obtenir un meilleur prix lors de la vente sur le marché des CEE.

**Le dispositif des certificats d'économies d'énergie (CEE)** constitue l'un des principaux instruments de la politique de maîtrise de la demande énergétique. Les CEE sont attribués, sous certaines conditions, par les services du ministère chargé de l'énergie, aux acteurs éligibles réalisant des opérations d'économies d'énergie. Ces actions peuvent être menées dans tous les secteurs d'activité (résidentiel, tertiaire, industriel, agricole, transport, etc.), sur le patrimoine des éligibles ou auprès de tiers qu'ils ont incités à réaliser des économies d'énergie. Ils ont également la possibilité d'acheter des CEE à d'autres acteurs ou obtenir des certificats en contribuant financièrement à des programmes d'accompagnement.

Retrouvez toutes les actualités du Département sur [www.loiret.fr/presse](http://www.loiret.fr/presse)

#### **CONTACT PRESSE**

**Elie Poupin**

02 38 25 43 38

07 86 84 06 54

[elie.poupin@loiret.fr](mailto:elie.poupin@loiret.fr)